Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses

Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses

Band: - (1998)

Artikel: Rapport de l'organe de révision

Autor: Käser, Hansueli / Mahnig, Rudolf

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-676299

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JATAG ERNST & YOUNG

■ Revision

Brunnhofweg 37

Case postale 5032

CH-3001 Berne

■ Téléphone 031 320 61 11

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

au Conseil d'administration des

Chemins de fer fédéraux suisses, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte des résultats, compte des investissements et annexe) des Chemins de fer fédéraux suisses pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1998.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

A titre de remarque complémentaire, nous attirons votre attention sur le fait suivant:

Le bilan a été établi sur la base des valeurs de continuation de l'exploitation et de la permanence dans la présentation et l'évaluation (établissement public). Ces principes ont été adaptés pour tenir compte de la préparation à une société anonyme de droit spécial au 1 janvier 1999 et du changement simultané de la présentation des comptes en conformité avec les RPC (Recommandations relatives à la présentation des comptes). Sur la base de l'application des nouveaux principes, les valeurs comptables retenues se situent en partie endessous, respectivement en-dessus, des valeurs retenues jusqu'à présent. Pour cette raison, le bilan d'ouverture de la nouvelle société anonyme au 1 janvier 1999 pourrait s'écarter de manière significative du bilan final au 31 décembre 1998.

Berne, le 29 mars 1999 ma6/ma9 ATAG Ernst & Young

Hansueli Käser
Expert-comptable diplômé
(responsable du mandat)

Rudolf Mahnig Expert-comptable diplômé

■ Siège de l'ATAG ERNST & YOUNG SA à Bâle, succursales à Aarau, Berne/Thoune, Bienne, Brigue, Choire, Fribourg, Genève, Kreuzlingen, Lausanne, Lucerne, Lugano, Neuchâtel/La Chaux-de-Fonds, St. Gall/Buchs, Sion, Soleure, Winterthour, Zoug, Zurich